



Programme du comité de pilotage

- **Bilan de l'animation 2014**
- **Propositions d'actions pour 2015**
- **Agriculture : programmation MAEC 2014-2020**
- **Questions diverses**

« Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. »

Directive Habitat, 1992.

Un site caractéristique des zones de haute montagne

- Un foncier essentiellement public
- 1/3 de la surface en forêts soumises au régime forestier
- 1/3 de la surface en zone d'estive avec une gestion collective
- 1/3 de la surface en espace rocheux



ANIMATION 2014

- **Rédaction d'article de presse**
 - ▶ Novembre 2013

2016 Institut für soziale Systeme • 7. November 2016

— Infos techniques

Chambre d' Agriculture Haute-Garonne

Natura 2000 : Des atouts à ne pas sous-estimer

La bichromie, d'origine indienne, la *mauve*, provençale ou canarienne, sont les principales couleurs utilisées. Les motifs sont de style classique, mais aussi des représentations dématérialisées à multiples échelles en qualité de style. Les œuvres de *Monet*, *Renoir*, *Sisley* et *Pissarro* sont à ce stade le répertoire. En 1870, le décret impérial officielise la couleur nationale de l'armée de terre, l'orange sanguin, l'orange rouge et marron, identifiant par là son unité des forces armées, amenant une régularisation de l'application de la couleur dans les préseu- pers de la culture et préparant l'avenir.

deuxième édition. »
Notre-Dame 2000,
est quoi exactement ?
Notre-Dame 2000 répond, à l'échelle mondiale, aux préoccupations tirées du Sommet de la Terre de Rio de 1992, quant à la préservation de la biodiversité et à la planète. Ce réseau prend en compte la polarisation, avec le long terme, de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine à court des tem-

Le réseau européen Natura 2000 comprend 2 types de sites :

- des sites de Protection Spéciale (DPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux menacées figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui se sont d'venues de reproduction, de niche, d'alimentation ou de repos de certaines de ces espèces migratrices (DPS).

• **des Basses Pyrénées de Gouvernement (BPG)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales signalées aux annexes I et II de la Directive "Habitats floraux"

Base l'Union Transylvaine, Târgu-

2000 représentait un record de 27.000 sites, soit 31 millions d'habitants et 18% des territoires. Toutes parties des pays abordant le plus grand nombre d'espèces menacées (27% sang moelleux et le sang européen), la France a des responsabilités majeures en matière de biodiversité. Le réseau Natura 2000 français comprend 1.763 sites couvrant 11,5% du territoire métropolitain, répartis sur 41 M.

élections. Elle se classe au 13^e rang sur les 17 pays européens au niveau des parbouts horizontaux faisant partie

Le de la Pologne, n. en Directive 93/10/CE, et la 120/93/CE du 1er de la Pologne et d'ED n. en Directive 1993.

la plus renommée, par une poche d'eau. La passolette de la Côte avait deux fonctions : brouillarde et apôts. Elle permettait, d'une part, aux passagers de se laver les mains et à l'autre de se rincer les yeux.

ces à la recherche de ce type de malus national, 155 bateaux ont été inspectés en 1993 (Ministère des Pêches et de l'Industrie Maritime). L'activité dans la 1993 a été identifiée comme étant en forte

Malins 1000 joue un rôle majeur dans la protection des malades cancéreux, de leur famille et de leur entourage. Il contribue à l'application de l'impératrice, fondée sur le principe de la Gêne et, d'autre part, le passage des malades et des malades

meilleur de la passerelle. La saison dernière est prévue début juillet 2014. Intéressant, les travaux devraient être finis en juillet 2013. Mais les travaux de la passerelle sont toujours en cours.

Le lac de Chambon, à l'ouest de la station, offre de magnifiques vues sur les montagnes. Des sentiers de randonnée sont aménagés le long des rives. Des bateaux de location sont disponibles pour les promenades en eau douce. Des restaurants et des hôtels sont disponibles pour les visiteurs.

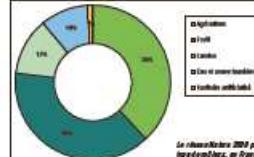
Les îles sont protégées en zone N. Nous pouvons y retrouver les principales informations de cette île d'exception, comme les aiguilles, les 10 millions de renard-étoiles, les îles bouchardines et les aigrettes.

leur fil. Cependant, Motura 2000 n'est finalement qu'à partir du moment où il existe un bien assez vaste marché de l'emploi dans les régions de l'ouest de la France, mais aussi dans le sud, le rôle de Motura 2000, etc.

les attributs humains et la pertinence de la biostatistique. C'est ainsi que le projet de financements devra être étendu à l'ensemble de la population et à la faune.

comme à l'origine des masses et des tumeurs cancéreuses de la **DNT 20** et de la **DNT 30**, pour la reconstitution de tissus et de cellules, **immunothérapie** et **radiothérapie**.

05.01.10.42





ANIMATION 2014

- Réalisation du site Internet
 - ▶ Mise en ligne décembre 2013
- Hébergement du site par l'ATEN , Atelier Technique des Espaces Naturels
- <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>



ANIMATION 2014

■ Rédaction du bulletin d'information n°5

► Juin 2014

Un premier contrat Natura 2000 : réhabilitation de la passerelle de la Glère



A noter !
L'Office pour la Biodiversité met à disposition les données de l'ensemble de ses contrats sur le site Internet : www.ofb.fr/contrats/natura2000/

Le sentier d'interêt communautaire
Le passage du sentier de randonnée au niveau du cirque de la Glère, l'ancien chemin de randonnée a parvienu à l'époque à l'érosion, sa présence est morte et un accès menaçant l'écologie de la zone. Sa remise en état, grâce à l'apport d'argile, améliorera la qualité de l'environnement et permettra à l'ensemble d'un milieu d'une grande richesse biologique de se développer. Des espèces rares ou rares comme la grande titte, le p'tit blanc ou la chouette des Templiers.

Les objectifs de ce contrat Natura 2000
- Assurer la sécurité des randonneurs
- Maintenir la passerelle pour la conservation des habitats
- Gérer les infrastructures légères afin de canaliser la fréquentation touristique.

Elle n'avait plus été observée dans les Pyrénées depuis 1902 !

Observée en 2012 dans le fond du Morn de Lys, la mouche *deratrum viride* (écreame verte), de la famille des bryoprynidae, prend sa forme de coussinets venant d'environ 1,5 à 3,5 mm de haut.

Cette mouche, très rare et en voie d'extinction en France et en Europe, fait partie des espèces protégées dans le cadre du programme Natura 2000. C'est une espèce strictement circulaire, c'est-à-dire qui se développe sur une acette, essentiellement à la base des arbres. Les dernières observations remontent à 1902 dans le sud de l'Angleterre (à l'exception d'un aïsissement). On l'aperçoit toujours sur des arbres récents, à l'ouest du pic de l'Aspe (4000 m).

Ces populations sont observées dans les vallées herbes denses, à droite d'humidité élevée et constante, donc dans les forêts expostes au Nord sur ce qui concerne le site Natura 2000.

Les habitats concernés :
4.1.2. - Hêtraie (et Hêtraie-Sapinière) arctique, subalpine et subnival
4.1.3. - Hêtraie (et Hêtraie-Sapinière) pyrénico-catalane

Les recommandations de gestion sont liées au maintien et au viellissement de gros bois en forte densité non éclaircie, sous forme d'arbres gros à maintenir au sein d'ouvertures de 2 à 3 m de large, soit sous forme d'arbres morts ou dévissés.

<http://www.ofb.fr/contrats/natura2000/>

Les contrats Natura 2000

► Une nouvelle programmation se met en place en 2014.
Pour tous les contrats Natura 2000 et pour l'ensemble des dossiers avec des contrats Natura 2000, la loi de finances pour 2014 prévoit une allocation au Conseil Régional Midi-Pyrénées. L'année 2014 versera donc l'ensemble des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du FEDER 2014-2020, encadré par une représentation européenne nationale.

Dans ce cadre, les sites Natura 2000 agricoles, forestiers, et les sites de nature protégée en déclassement, pour être déclassés au premier trimestre 2015 au plus tard, le FEDER, en charge de l'intervention des dossiers.

Cette aide va permettre de construire des projets de réhabilitation des sites Natura 2000 dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

Autrefois, pour les sites Natura 2000, dans l'objectif d'amélioration des conditions agricoles.

</



ANIMATION 2014

- Finalisation et suivi du contrat « ni-ni »
 - ▶ Passerelle de la Glère
- Participation au réseau des opérateurs et animateurs
- Suivi administratif et financier de l'animation
- Appui à l'émergence de projets



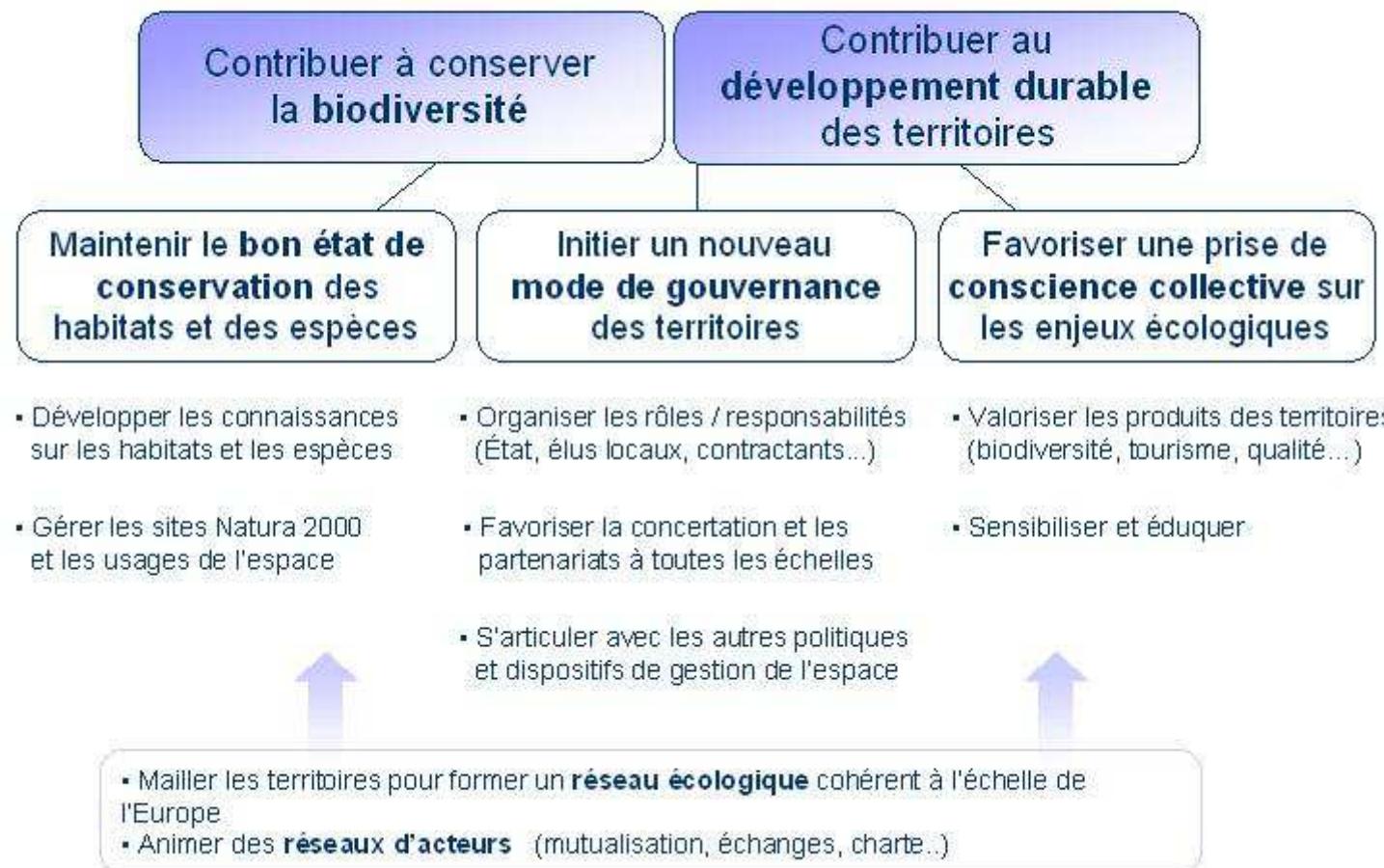
Projets d'animation 2015

- Vallée du Lys

Quelle animation pour Natura 2000 ?

- Outil de développement local en terme d'environnement et de biodiversité
- Possibilité d'intégrer un projet Natura 2000 dans un projet plus large d'aménagement du territoire
 - ▶ Complémentarité des financements
 - ▶ Mutualisation des moyens
- Objectif
 - ▶ Mise en œuvre d'actions de gestion pour préserver les espèces et les habitats du site
 - ▶ Dans le cadre d'un programme d'actions défini

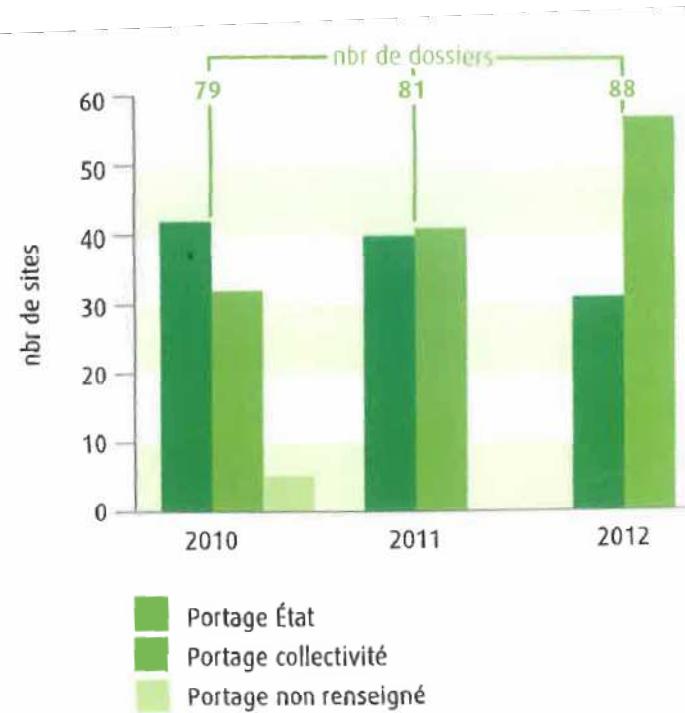
Les objectifs de Natura 2000



L'animation en Midi-Pyrénées de Natura 2000

- 2/3 des sites animés par les collectivités

Sources : DREAL - Janvier 2013



Le portage par les collectivités locales est devenu majoritaire.

LES CONTRATS « Natura 2000 »

- Un contrat est signé entre 2 parties dans l'objectif de préserver les habitats et les espèces des sites Natura 2000 :
 - ▶ Contrat agricole
 - ▶ Contrat forestier
 - ▶ Contrat ni-ni

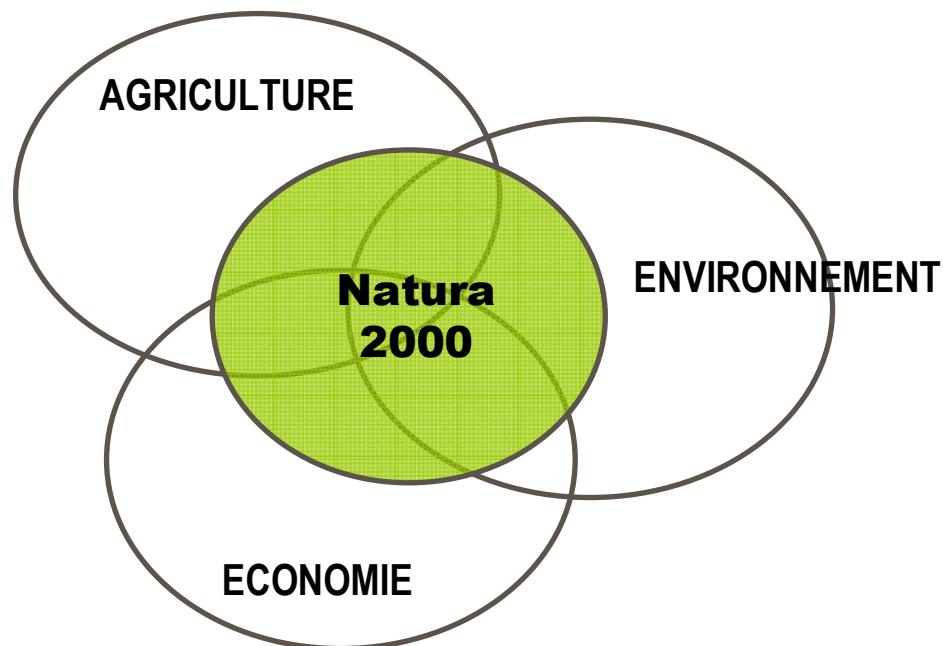




LES CONTRATS « Natura 2000 »

Objectif ?

Protection et valorisation de la biodiversité
en lien avec les activités humaines

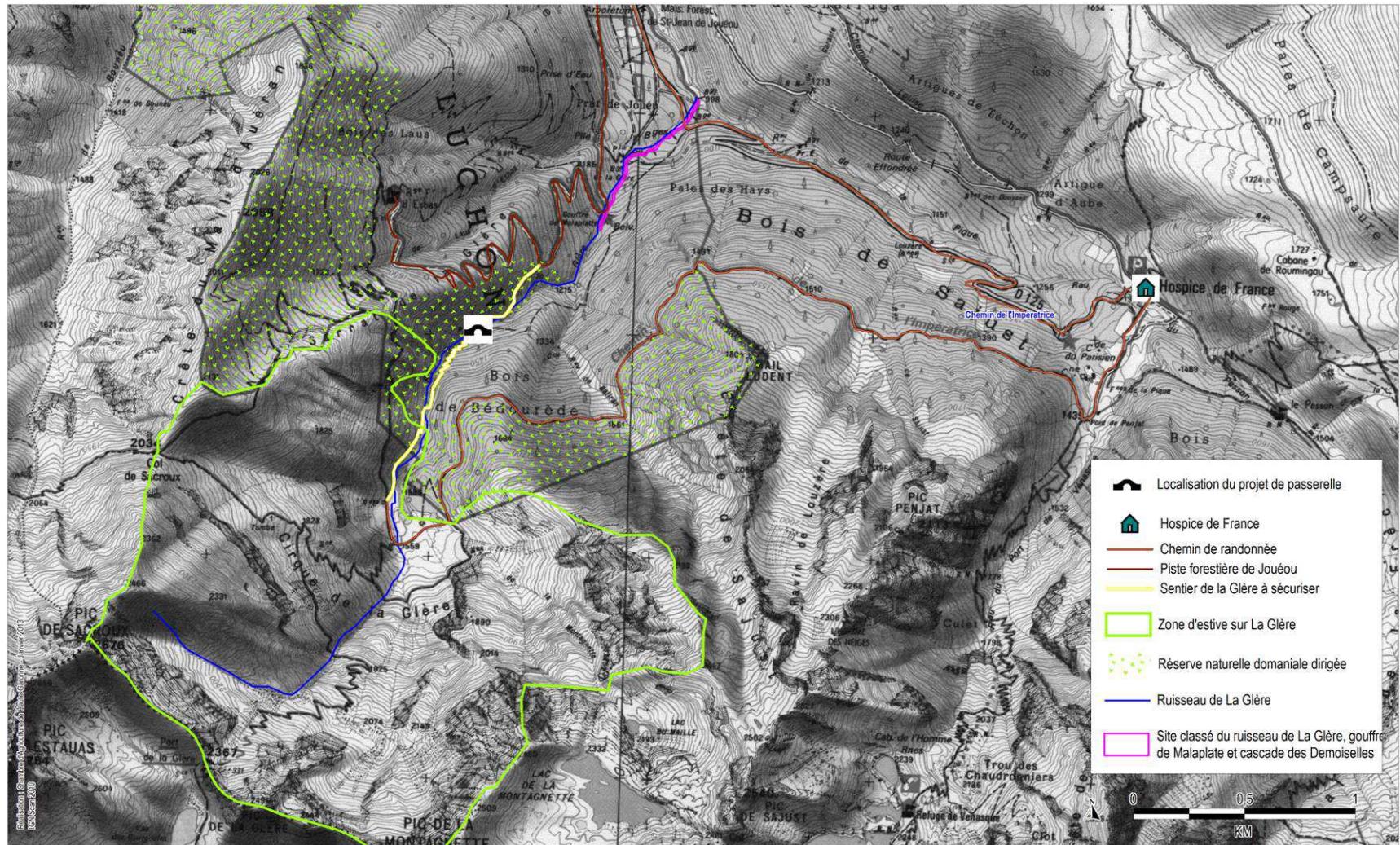




EXEMPLE DE CONTRAT « NI-NI »

- **Réhabilitation de la passerelle et sécurisation du sentier sur le ruisseau de la Glère**
 - ▶ Prise en charge financière par Natura 2000
 - ▶ Maître d'ouvrage : ONF
 - ▶ Maître d'œuvre : Chambre d'agriculture 31

Passerelle de la Glère



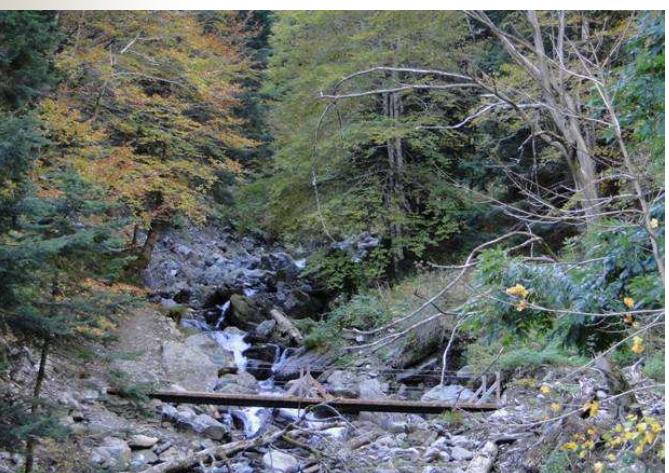
PRESERVATION DES SITES NATURA 2000 DO FR7312009 - Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô
DH FR7300881 - Haute vallée de la Pique

Localisation du projet de réhabilitation de la passerelle sur le ruisseau de la Glère et sécurisation du sentier



Passerelle de la Glère

- **Les enjeux inscrits dans le DOCOB**
 - ▶ Maintien de la pression de pâturage sur les estives
 - ▶ Conservation des habitats agro pastoraux
 - ▶ Gestion forestière
 - ▶ Canaliser l'activité touristique et assurer l'information des usagers
 - ▶ Gestion des infrastructures légères



Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée
de la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



Les projets de contrats pour 2015

En lien avec les actions fléchées dans le DOCOB

- Mise en défens de la tourbière de Campsaure
 - ▶ Contrat « ni-ni »
- Aménagement de berges, ou de chemins sur des habitats d'intérêt communautaire
 - ▶ Contrat « ni-ni »
- Accompagnement d'un groupement pastoral
 - ▶ Contrat agricole
- Inventaires forestiers : mousse, arbres sénescents, ...
 - ▶ Contrat forestier
- Des actions pédagogiques vers les écoles, éducation à l'environnement, sorties Nature, le renforcement de la signalétique, de l'information
 - ▶ Contrat « ni-ni »

EXEMPLE DE PROJET

■ Aménagements de la tourbière de Campsaure

- ▶ Tourbière en cours d'assèchement en raison d'un drainage
- ▶ Environ 8 000 € de travaux
- ▶ Suivi des travaux puis suivi annuel de l'évolution ~ 3 000 €



EXEMPLE DE PROJET

AGRICULTURE

Réimplanter la clôture

Préserver et améliorer
l'alimentation en eau des bassins
d'abreuvement pour le bétail

SUIVI NATURALISTE

Suivre l'évolution de la tourbière

CONTRAT Natura 2000

TOURISME

Communiquer et informer
les randonneurs (panneau)

BIODIVERSITÉ

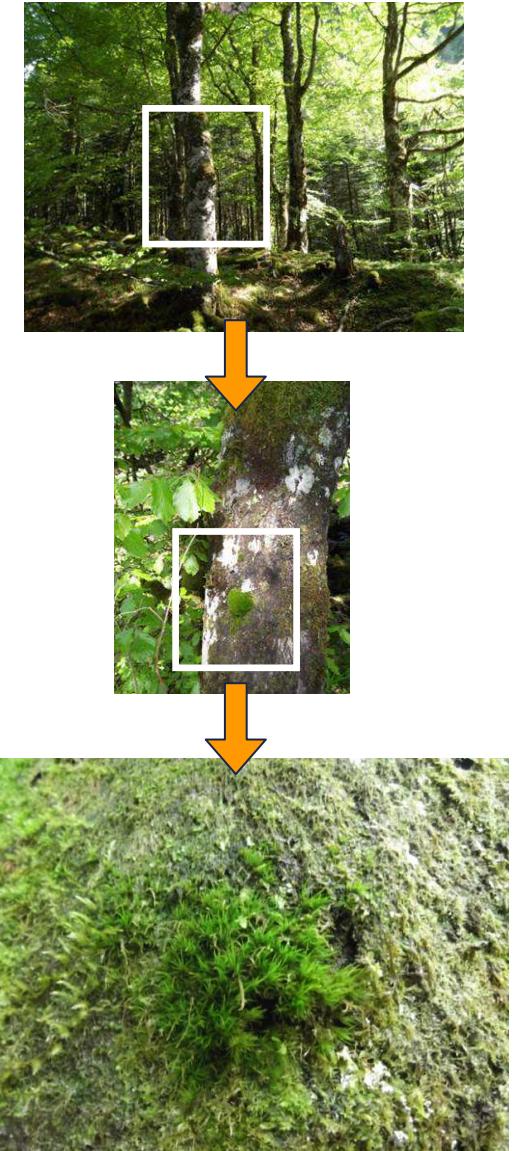
Assurer les fonctionnalités de
la tourbière : combler les
drains, implanter des seuils
afin de relever le niveau de
l'eau dans la tourbière

- Condition : avoir un porteur de projet
- Pour aller plus loin : rattacher ce projet à autre outil de développement local

Les projets de contrats pour 2015

■ Les contrats forestiers

- ▶ Gestion des îlots de sénescence, restauration de ripisylves, (...).
- ▶ Inventaires
 - Mousses : Dicrane vert (*dicranum viride*)





Les projets de contrats pour 2015

■ MAEC

- ▶ Mesures collectives : GP, AFP
- ▶ Engagements unitaires



Parc de contention
Vallée du Lys

L'ARTICULATION DES FINANCEMENTS

- **Révision des cadres de financements nationaux**
 - ▶ FEDER
 - ▶ FEADER
 - ▶ PAC
 - ▶ PSEM
- **Nécessité d'articuler les projets de territoires aux nouveaux cadres**
 - ▶ Stabilisation 1^{er} trimestre 2015

Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



Quels inventaires préconiser ?

Chouette de
Tengmalm



Dicranum viride (mousse)

sources CBNPMP et ONF



Lagopède



Pic à dos blanc

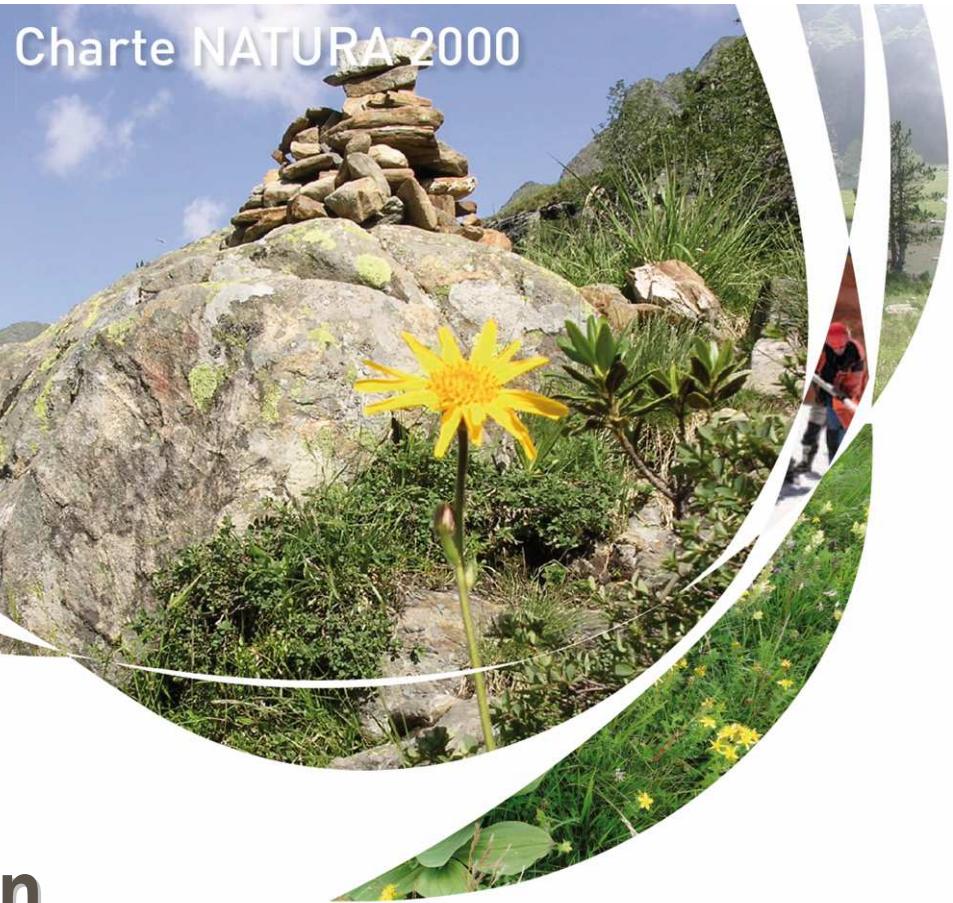


Grand Tétras





la Charte Natura 2000 : un outil de valorisation



Zones Spéciales de Conservation

Site FR7300880 « Haute vallée d'Oô »
Site FR7300881 « Haute Vallée de la Pique »

Zone de Protection Spéciale

Site FR73120009 « Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »





Charte Natura 2000

- Outil contractuel et volontaire de la démarche Natura 2000
 - ▶ Sur 5 ans
- Document d'information sur les bonnes pratiques et les recommandations en faveur de la biodiversité
- TFNB : modification de la part de prise en charge de l'Etat



L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000



Évaluation des incidences

- **Informer l'animateur du site en amont**
- **Rappel du champ d'application**
 - ▶ Sont soumises à évaluation les activités figurant sur la liste nationale ET sur la liste locale établie par le Préfet du département
- **Rappel de la procédure et du contenu**
 - ▶ Lien avec le DOCOB et le FSD (Formulaire Standard des Données)
 - ▶ Formulaire disponible auprès de la DDT et de la DREAL
- **La signature à la Charte Natura 2000 peut dispenser l'adhérent d'une évaluation d'incidence**
- Plaquette d'information réalisée par l'ATEN

MAEC : ELEMENTS STRATEGIQUES 2015-2020

2^d
pilier
de la
PAC

Règlement de Dvpt Rural
⇒ Mesure 28

ECHELLE REGIONALE

Plan de Développement Rural (PDR)
⇒ Mesure 10

MAEC

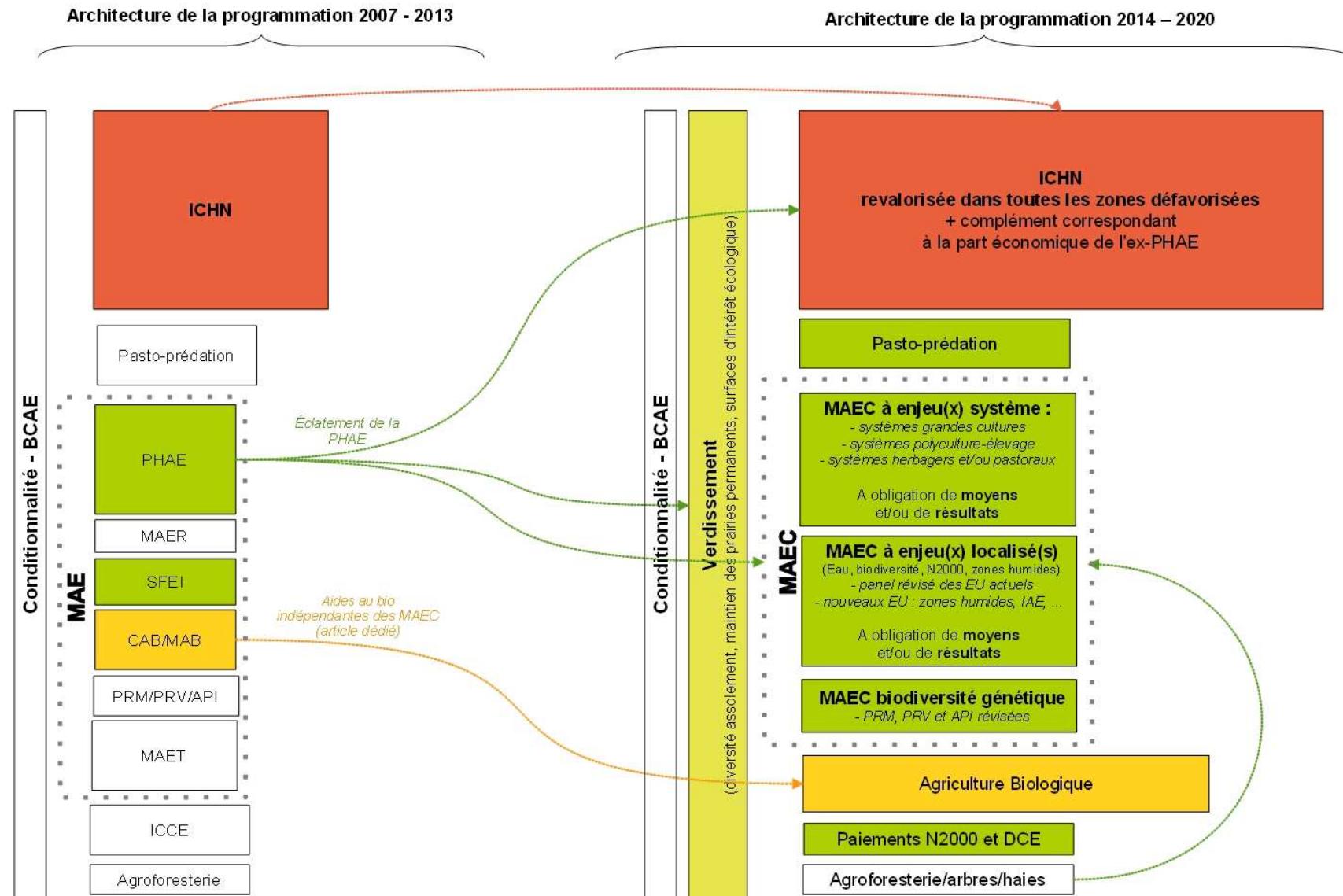
OBJETIFS

- ▶ Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales et climatiques identifiées à l'échelle des territoires
- ▶ Maintenir les pratiques sources d'aménités environnementales et favorables à l'adaptation au changement climatique, là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses.

MAEC : ELEMENTS STRATEGIQUES 2015-2020

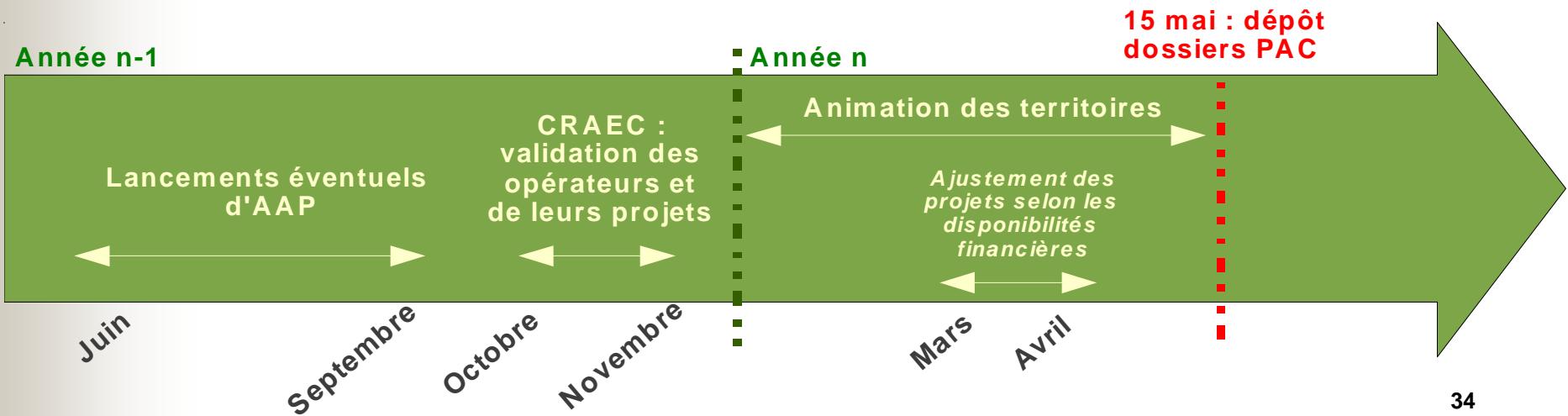
Le cadrage national prévoit 3 types de MAEC :

- **MAEC systèmes** : elles apportent une réponse globale à un système d'exploitation et sont mises en œuvre à l'échelle de l'exploitation agricole.
 - ▶ Systèmes Herbagers et/ou Pastoraux (SHP), individuel & collectif
 - ▶ Polyculture Élevage (PCE)
 - ▶ Grandes Cultures (GC)
- **MAEC à enjeu localisé** : à l'échelle d'une ou d'un groupe de parcelles pour répondre un enjeu environnemental relativement circonscrit.
 - ▶ Combinaison d'Engagement Unitaire des familles LINEA, PHYTO, IRRIG, OUVERT, HERBE, une partie des EU COUVERT et MILIEU, ainsi que deux nouveaux EU Infrastructures Agro-Ecologiques et Zones Humides.
- **MAEC non zonées** répondant à l'enjeu de conservation de la biodiversité génétique : MAEC prise en compte des auxiliaires, pollinisateurs et plantes messicoles (API), MAEC préservation des races menacées (PRM), MAEC préservation des ressources végétales (PRV).



CONDITIONS D'ACCES AUX MAEC

- **Ouverture à des dispositifs agri-environnementaux de façon ciblée sur les territoires identifiés à l'échelle régionale par la DRAAF et le Conseil Régional**
 - ▶ Appels à Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) lancés par l'autorité de gestion des crédits FEADER
- **Répondre à l'appel à projets**
 - ▶ Pré sélection des dossiers
 - ▶ Respect du cahier des charges et des critères





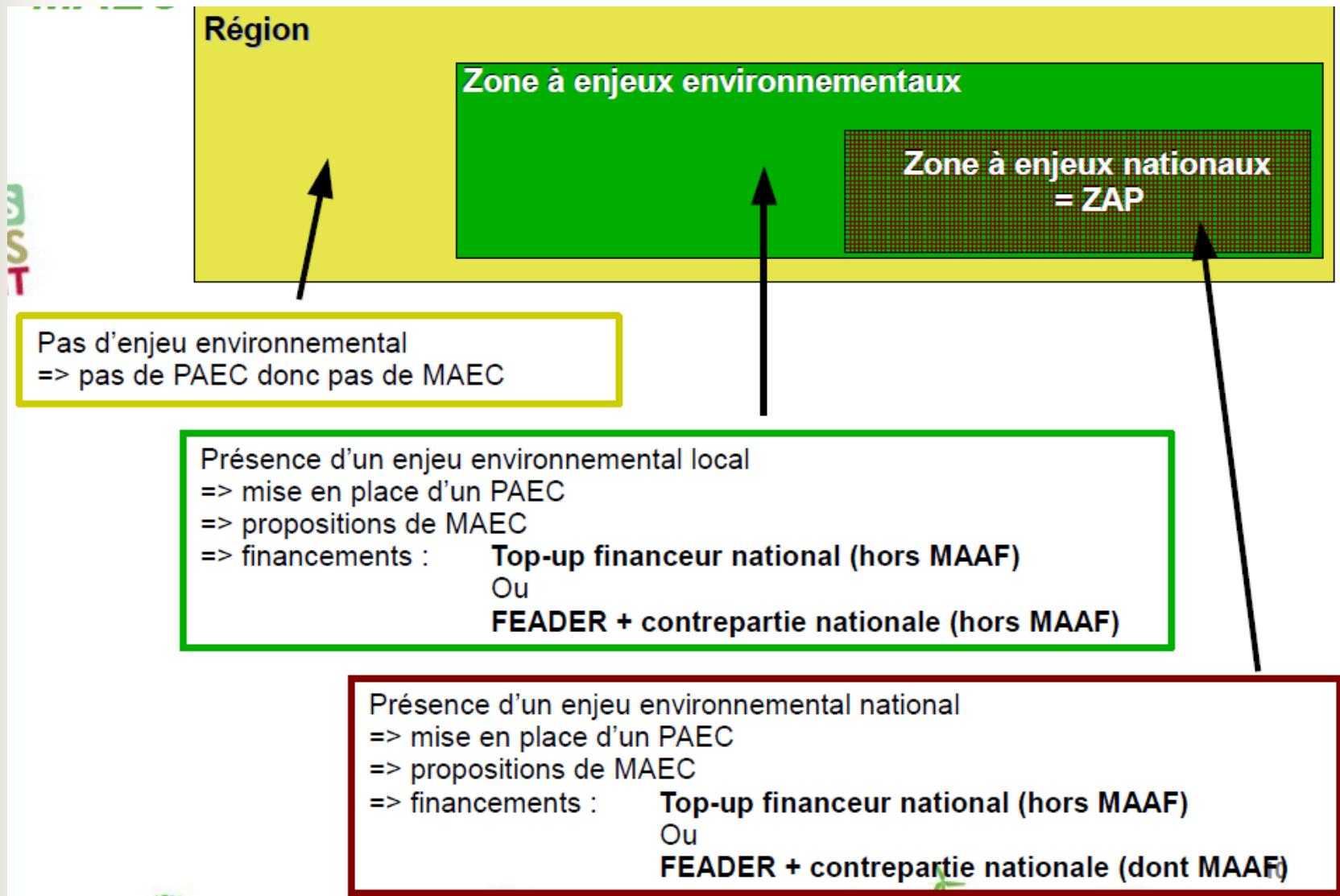
ZONAGE DES MAEC

- Éléments inscrits dans la version du Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées transmise à la Commission Européenne :
 - ▶ **Zonages environnementaux**
 - 4 A : Biodiversité et paysage
 - 4 B : Ressources en eau, gestion qualitative et quantitative de l'eau, érosion
 - 5 D et 5 E : réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir la séquestration du carbone



Périmètre MAEC au sein de ces zonages

ZONAGE MAEC (ZAP)



Un avant-projet MAEC déposé par la Chambre d'agriculture 31

- **Dans les sites Natura 2000 Lys, Pique, Oô**
 - ▶ Mise en place de MAEC pour les entités collectives (GP, AFP)
 - MAEC systèmes
- **Enjeux retenus**
 - ▶ Enjeux « biodiversité »
 - ▶ Enjeux « paysage »
- **Objectifs visés**
 - ▶ Maintenir des pratiques agro pastorales pour préserver les habitats et les espèces inféodés aux milieux.
 - ▶ Adapter les chargements en estives (pression pâturage).
 - ▶ Changements de pratiques : reconquête des habitats agro pastoraux qui présentent un risque de fermeture ou déprise.

Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



Animation du DOCOB Synthèse



Maintien des milieux agro-pastoraux favorables

Est1	Sensibiliser les éleveurs aux enjeux de conservation.	1	En projet
Est2	Maintien de l'ouverture des habitats agro-pastoraux	1	En cours
Est3	Prise en compte des enjeux espèces lors de la programmation des travaux d'entretien en estive	1	En projet
Est4	Elaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation	2	En projet
Est5	Maintien des prairies de fauche de montagne	2	En cours
Est6	Préserver le réservoir alimentaire des chiroptères	2	

Maintien d'un milieu forestier favorable

For.1	Gestion forestière favorable à la conservation des espèces sylvicoles	1	En projet
For2	Créer une pépinière d'essences forestières pyrénéennes	3	

Réhabilitation des habitats tourbeux

Tourb1	Rétablissement le fonctionnement hydrique d'une tourbière	1	En projet
Tourb2	Restaurer et suivre l'évolution d'un bas-marais alcalin	2	

Maîtriser la fréquentation sur le site

Freq1	Information des usagers de la montagne	1	En projet
Freq2	Gestion des déchets	3	

Gestion des infrastructures

Infra1	Gestion des infrastructures légères	1	Réalisé
Infra2	Gestion des risques de collision	1	
Infra3	Veille sur les aménagements lourds	1	Veille

Connaissance et suivi des espèces

Suivi1	Suivi des populations de Lagopède	2	Réalisé
Suivi2	Mise en place de protocole de suivi pour les espèces sylvicoles	1	En projet
Suivi3	Suivi de la qualité de l'eau	3	
Suivi4	Compléments d'inventaires	3	En projet
Suivi5	Suivi général des habitats et habitats d'espèces à mi-parcours du Docob	3	



Animation Communication

Anim.1	Animation du document d'objectifs	1	En cours
Com.1	Information et communication générales	1	En cours
Com.2	Rédaction d'un bulletin d'information	1	En cours
Com3	Proposer des outils pédagogiques et accompagner les enseignants sur des projets liés à Natura 2000	2	En projet



Natura2000

Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô



Merci de votre attention

Lac Vert